

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 14

Date de la convocation : 04 septembre 2026 / Date d'affichage : 04 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme. Mélina ISOUX MABBOUX, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme. Claire TRONCHET, M. Thibault PUGNAT, Mme. Françoise MABBOUX, Mme. Sandrine BALMAND, M. Fabrice DEVERLY, M. Romain PICCAMIGLIO, Mme. Odile BIJASSON, M. Jérémie BOTTOLLIER-CURTET, Mme. Lydie PETIT-JEAN GENAZ.

Absent(es) excusé(es) : Mme. Nicole BARRIERA, M. Raphaël MABBOUX.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Jacques ZIRNHELT, pouvoir donné à M. le Maire.

Secrétaire de séance : M. Romain PICCAMIGLIO

Délibération du Conseil Municipal n°2026-086**BUDGET ANNEXE EAU - DECISION MODIFICATIVE 1**

- Décision modificative des crédits n°1

Mme Claire TRONCHET adjointe au Maire, expose à l'Assemblée la nécessité d'ajuster les crédits prévisionnels du budget Eau 2026 de la manière suivante :

	Dépenses		Recettes	
	Chapitres / Comptes	Montant	Chapitres / Comptes	Montant
Investissement	Ch.040 / c.139111 – Agence de l'eau	892,53 €	c.021 – Virement de la section de fonctionnement	892,53 €
Fonctionnement	c.023 – Virement à la section d'investissement	892,53 €	Ch.042 / c.747 Quote-part des subventions d'inv. virée au résultat de l'ex.	892,53 €

Le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DONNE** son accord à la décision modificative n°1 des crédits du budget Eau 2026, ci-dessus exposée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 15 septembre 2026
Le Maire



M. François PARIS

Télétransmis en Sous-préfecture le : 16 SEP. 2026
Affiché le : 16 SEP. 2026

Le Secrétaire de Séance,

M. Romain PICCAMIGLIO